



**es Pennes-Mirabeau**  
une ville au pluriel

**Service Environnement**  
**Téléphone: 04 91 67 17 71**  
**e-mail: environnement@vlpm.com**

**COMPTE RENDU DE REUNION**  
**« Commission de Surveillance de Site : ISDND**  
**du Jas de Rhodes »**

<b>Date :</b> 27 janvier 2016 15h00 - 16h30	<b>Lieu :</b> ISDND du Jas de Rhodes	<b>Rédacteur :</b> Gérard MELCHIONNE
<b>Participants :</b> Pour le Préfet – Serge GOUTEYRON Sous-Préfet d'Aix en Provence Jean-Philippe PELOUX – DREAL PACA Vincent REY – DREAL PACA Hélène EGEA – Agence Régionale de la Santé Lieutenant Michel NGUYEN – SDIS 13 Monique SLISSA – Adjointe à l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat Robert BASTARD – Conseiller Municipal délégué à la Forêt et à la RCSC Bernard CHAUVOT – Adjoint à la Prévention des Risques Sylvain GOLLIN – Directeur Traitement SITA Damien SCOLARI – Directeur Stockage SITA Jocelyne MARAIS – Bureau d'études SITA Gérald CHAUVAZ – Directeur d'Agence Tri des Collectes sélectives SITA Damien EYMARD – Responsable de Sites SITA Léonard ASCIAK – Conducteur d'Engins SITA Mohamed BELLADJIMI – Conducteurs d'Engins SITA Jean-Claude CHROSTEK – Attache d'Exploitation SITA Olivia LLONGARIO – Bureau d'études BURGEAP Jean-Marc HERNANDEZ – Directeur de Cabinet du Sénateur-Maire Gérard MELCHIONNE – Service Environnement des Pennes Mirabeau		<b>Diffusion :</b> participants et invités M. le Sénateur-Maire M. le Directeur Général des Services Mme le Directeur des Services Techniques
<b>Excusés :</b> Michel AMIEL – Sénateur-Maire des Pennes Mirabeau Nathalie FABRE-MONTON – Conseillère au Développement Durable Marie-Laure FARDEAU – Association Pennoise pour la Protection des Sites		
<b>Absents :</b> Le Directeur de la DDTM des BdR Gilles GUIRAUD – Association Gavotte Avenir Xavier DESCHAMPS – Chef d'équipe SITA		

La Commission de Suivi de Site, est une instance de concertation et de dialogue qui a pour objectif l'information du public et de permettre à l'exploitant d'assurer la transparence de son activité.

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance en effectuant un appel afin de présenter les participants et de s'assurer que le quorum est atteint.

Il est rappelé que la société SITA a adressé aux services préfectoraux, le 12 novembre 2015, un courrier de demande de modification de ses représentants à la CSS mais, qu'à ce jour, l'arrêté préfectoral modificatif n'a pas été publié.

L'ordre du jour n'étant pas contraignant, il est pris acte de cet état de fait sans incidence pour le déroulement de cette commission.

L'ordre du jour était :

1. approbation du compte-rendu de la CSS du 14 novembre 2014 ;
  2. présentation de la situation du site à la date du CSS :
    - bilan de surveillance environnementale ;
    - bilan 2014 des tonnages reçus et bilan du 1er semestre 2015 ;
    - bilan d'exploitation (incidents, travaux réalisés, avancement du réaménagement, plaintes odeurs...)
  3. suivi de l'arrêté Préfectoral de mise en demeure n°395-2014 MED à l'encontre de la société SITA SUD concernant l'exploitation d'une ISDND;
  4. questions diverses.
- 

Dans une démarche éco-responsable, les présentations utilisées comme support lors de cette réunion ne seront pas diffusées d'office avec ce compte-rendu, mais pourront être obtenues sur simple demande auprès du service Environnement de la mairie des Pennes Mirabeau par mail, [environnement@vlpm.com](mailto:environnement@vlpm.com), ou par téléphone, 04 91 67 17 71.

Il ressort de cette réunion :

Avant de soumettre au vote l'approbation du compte-rendu de la commission précédente, Monsieur le Sous-Préfet tient à souligner la nuance entre compte-rendu et procès-verbal et que le document approuvé ne reprend donc pas de manière exhaustive l'ensemble des échanges.

Le point 1 n'a appelé aucune observation. Le compte-rendu de la CSS du 14 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Point 2 : le document « commission de suivi de site », a été projeté et présenté par les représentants de l'établissement. La partie concernant la qualité de l'air l'a été par madame LLONGARIO du laboratoire BURGEAP.

De cette présentation ressortent les points et échanges suivants :

- la société SUEZ, en vu de la grande métropole, de sa démographie (environ deux millions de personnes) et du gisement potentiel de déchets valorisables/recyclables, travaille pour améliorer son activité tri ainsi que la collecte sélective. Avec cette augmentation significative, SUEZ se propose d'accompagner tant que faire se peut les collectivités dans cette démarche d'optimisation. Dans cette optique de développement du tri, il est souligné la diminution de l'activité de stockage ;
- Monsieur le Sous-Préfet attire l'attention des élus et des services de l'État sur cette transition à ne pas manquer ;

- les élus locaux signalent que l'ensemble des médias locaux sont utilisés pour promouvoir le tri ;
- l'étude de la qualité de l'air fait apparaître des mesures inférieures aux valeurs réglementaires, ce qui fait ressortir que les déchets minéraux utilisés pour l'exploitation n'ont pas eu d'incidence sur les taux d'empoussiérement. Ce type de campagne est reconduite annuellement.

Le point 3 a été abordé dans le cadre de cette présentation et le procédé mis en place pour le traitement des lixiviats in situ a été détaillé. Il a été précisé que les effluents issus du process de traitement, évaporés sur la tour aéroréfrigérante ou utilisés pour les besoins internes du site, sont conformes à la réglementation.

Les points 2 et 3 n'ont appelé aucune observation et n'ont pas été soumis au vote.

Lors du point 4, relatif aux questions diverses, la fermeture de l'ISDND de Septèmes-les-Vallons a été abordée.

Suite à un article paru dans la presse concernant la fermeture anticipée de la décharge de Septèmes, les élus locaux s'inquiètent du devenir des déchets traités par cet établissement et craignent un détournement sur celui du Jas de Rhodes.

Monsieur le Sous-Préfet précise que le rapport établi par le Conseil Général de l'environnement et du développement durable préconise la fermeture de la décharge de Septèmes-les-Vallons au plus tôt et en tout état de cause de ne pas autoriser sa prolongation après 2022.

Considérant le nombre de sites existants sur le territoire départemental et les quantités de déchets à traiter Monsieur le Préfet a demandé à la DREAL de définir une stratégie régionale de gestion des déchets qui sera intégrée dans le futur plan d'élimination des déchets qui sera de compétence régionale. Il considère que la fermeture anticipée du site de Septèmes-les-Vallons n'est actuellement pas envisagée. Monsieur le Sous-Préfet insiste sur le fait qu'il faut privilégier la valorisation plutôt que l'enfouissement.

Monsieur GOLLIN affirme que sa société ne désire pas être le substitut à cette éventuelle fermeture et rappelle la vive volonté de sa société pour développer la collecte sélective au détriment de l'enfouissement.

La prochaine Commission de Surveillance de Site interviendra au début de l'année prochaine afin de disposer d'un bilan sur une année pleine.

La séance est levée à 16h30.